

Commune d'EPAGNY METZ-TESSY  
(Haute-Savoie)

Acte certifié exécutoire compte tenu de sa :  
télétransmission en Préfecture le 31 AOÛT 2023  
publication en ligne le 31 AOÛT 2023

## DÉCISION DU MAIRE n° 2023 / 54

### Ouverture d'une ligne de trésorerie

Le Maire d'EPAGNY METZ-TESSY,

- \* **VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 2122-22 qui donne la possibilité au Conseil Municipal de déléguer au Maire pour la durée de son mandat, tout ou partie de ses fonctions ;
- \* **VU** la circulaire NOR/INT/89/0071/C du 22 février 1989 relative aux concours financiers à court terme offerts aux collectivités locales et à leurs établissements publics ;
- \* **VU** la délibération du Conseil Municipal n° 2020 / 44 en date du 26 mai 2020, donnant délégation à Monsieur le Maire pour réaliser des lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum de 700 000€ ;
- \* **CONSIDÉRANT** la consultation d'offres faite auprès de plusieurs établissements bancaires ;
- \* **CONSIDÉRANT** la nécessité pour la commune de disposer d'une ligne de trésorerie de 700 000€ pour faire face à des besoins momentanés de trésorerie ;

### D É C I D E

- D'abroger la décision du Maire n° 2023/50 en date du 25 juillet 2023, suite à une erreur matérielle.
- De retenir l'offre proposée par la Banque postale transmise le 24 juillet 2023, aux conditions annexées à la présente;
- La présente décision sera portée à la connaissance du public par publication électronique sur le site internet de la commune ;
- La présente décision sera portée à la connaissance du Conseil Municipal lors de sa prochaine réunion ;
- La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication ;

Epagny Metz-Tessy, le 28 août 2023,  
Le Maire,

Roland DAVIET.

**CARACTERISTIQUES FINANCIERES DE LA LIGNE DE TRESORERIE UTILISABLE PAR TIRAGES**

Montant maximum	700 000.00 EUR
Durée maximum	364 jours
Taux d'Intérêt	<p>€STR + marge de 1.030 % l'an*</p> <p>Date de constatation : index €STR publié le jour ouvré TARGET 2 suivant chaque jour de la période d'intérêts</p> <p>En tout état de cause et quel que soit le niveau constaté de l'index €STR, le taux d'intérêt effectivement appliqué ne sera jamais négatif. Dans l'hypothèse d'un index €STR négatif, l'Emprunteur restera au minimum redevable de la marge telle qu'indiquée ci-dessus.</p>
Base de calcul	Exact/360
Modalités de remboursement	Paiement trimestriel des intérêts et de la commission de non utilisation Remboursement du capital à tout moment et au plus tard à l'échéance finale
Date de prise d'effet du contrat	Trois semaines après la date d'acceptation de la présente proposition et au plus tard le 31 Août 2023
Garantie	Néant
Commission d'engagement	350.00 EUR, payable au plus tard à la date de prise d'effet du contrat
Commission de non utilisation	0.100% du montant non utilisé payable à compter de la date de prise d'effet du contrat trimestriellement à terme échu le 8 <sup>e</sup> jour ouvré du trimestre suivant

*(\*) Le taux par an, inclut la prime de liquidité du Prêteur. Cette prime peut être soumise à variation entre la date d'édition de la présente proposition de financement et la date d'émission du contrat. La prime de liquidité définitive sera arrêtée sur la Durée de la ligne de trésorerie à la date d'émission du contrat.*